



COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice... 33
Présents..... 27
Représentés..... 6
Absents..... 0

Séance n° 3

DELIBERATION N° 2019DEL-FIN-47

Le 20 juin 2019 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 14 juin 2019.

Sont présents :

S. Daumin, N. Lamraoui Boudon, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, B. Lorand Pierre, D. Lo Faro, J.P. Homasson, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, G. Suazo, S. Nasser, V. Phalippou, F. Sans, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, B. Durègne, Y.Ladjici

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

C. Régina représentée par R. Roux
H. Issahnane représenté par M. Beneteau de Laprairie
A. Afantchawo représentée par P. Blas
K. Salim-Ouzit représentée par B. Lorand Pierre
C. Barbarian représentée par N. Lamraoui Boudon
A. Dapra représentée par S. Nasser

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Hermine Rigaud est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DE LA VILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-29, et L.2121-31 ;

Vu le projet de compte administratif 2018 ;

Considérant la nécessité d'approuver ce dernier dans les 6 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur, M. A. Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Madame la Maire ne prenant pas part au vote ;

A la majorité par 27 voix pour / 5 abstentions (L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, B. Durègne, Y.Ladjici) ;

Article unique : Approuve par chapitre le compte administratif 2018 du budget de la ville pour les montants figurant ci-après :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes : 43 900 789,71€

Dépenses : 43 315 261,32€

Report de l'exercice 2017 : + 851 147,44€ (excédent de fonctionnement reporté)

Pour la section d'investissement :

Recettes : 11 972 078,68€

Et des restes à réaliser en recettes : 3 158 870,77€

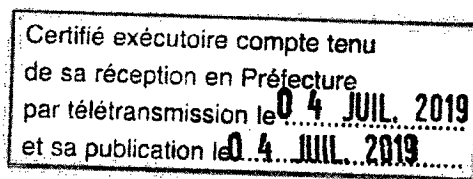
Dépenses : 11 185 004,33€

Et des restes à réaliser en dépenses : 2 442 286,38€

Report de l'exercice 2017 : -2 005 893,53€ (solde d'exécution négatif reporté)

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Madame la Maire,





DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf :

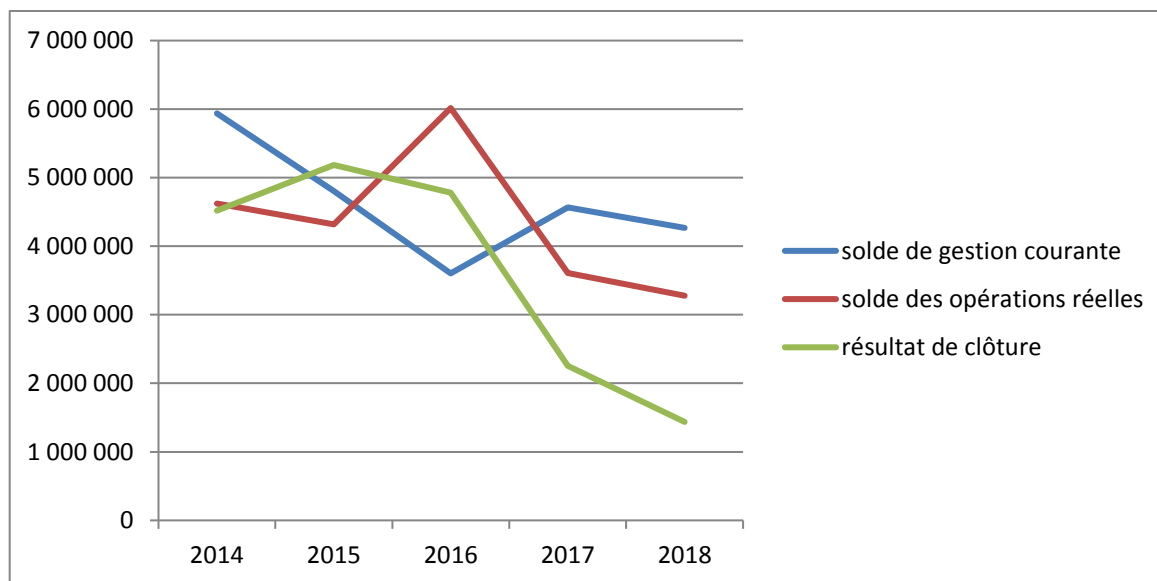
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Approbation du compte administratif du budget 2018 de la ville

1°) LES FONDAMENTAUX DE L'EXERCICE 2018 :

Le compte administratif 2018 s'inscrit dans le prolongement des 4 derniers exercices, à savoir dans une tendance baissière durable de l'ensemble de ses agrégats, tant du point de vue des opérations dites de gestion courante que de l'ensemble des flux réels entrants et sortants de la section de fonctionnement, comme en attestent les 3 courbes ci-dessous qui représentent les trajectoires rétrospectives du solde de gestion courante (en bleu), du solde des opérations réelles (en rouge) et du résultat de clôture (en vert) depuis 2014.



Ces soldes ressortent en 2018 respectivement à 4 269k€ vs 4 566k€ en 2017 (bleu), 3 277k€ vs 3 609k€ (rouge) et 1 436k€ vs 2 253k€ (vert) pour 2018.

En supportant les contraintes exogènes majeures déjà évoquées longuement dans les rapports précédents que sont la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), la montée en régime de la péréquation horizontale et l'intégration de la commune dans la MGP, qui se sont traduites par des prélèvements successifs et par la confiscation d'une possible dynamique économique, les flux structurants entrants disponibles de la section de fonctionnement ont non seulement subi une baisse drastique de leur montant mais souffrent aussi d'un fort taux de rigidité, la ville ne disposant plus d'aucune marge de manœuvre sur près de la moitié de ces recettes.

a/ Les effets de la CRFP et de la péréquation horizontale :

Le manque à gagner chiffré entre 2013 et 2018 ressort à 3 868k€ et s'explique comme suit :

	2 013	2 018	Ecart 2013-2018
Dotations Forfaitaires hors CPS	2 325 575	52 461	-2 273 114
CPS dans DGF (2013) puis dans AC (2018)	5 994 235	5 228 218	-766 017
DSU	80 974	112 082	+31 108
Compensation fiscale variable d'ajustement (DUSTP)	149 197	0	-149 197
Coût 2018 des exonérations fiscales de TH (au taux Th de 1991)			-203 286
Total des Pertes de recettes 2013-2018			-3 360 506
Contribution au FSRIDF	681 501	637 026	-44 475
Contribution au FPIC	961 016	1 513 248	+552 232
Total des charges de péréquation 2013-2018			+507 757
Pertes nettes de marges de manœuvre entre 2013-2018			-3 868 263

Sur la période observée, la ville a majoritairement plus financé le redressement des finances publiques (- 3 361k€) qu'elle n'a contribué à la péréquation horizontale (+508k€). Dans sa composante « péréquation verticale », elle a néanmoins pu réduire sa contribution grâce à l'évolution positive de sa DSU (+31k€) qui progresse sous l'effet des critères de charges (population à revenu modeste).

b/ Les variables explicatives de la faible dynamique des recettes réelles de fonctionnement (RRF) :

- l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) (20 086k€) qui représente 46% des recettes réelles de fonctionnement en 2018, illustre la rigidité évoquée supra.
- les exonérations et dégrèvements relatifs à la taxe d'habitation (TH) atténuent aussi les hausses de pression fiscale et sont donc également une cause indirecte de la rigidité des recettes.

(données 2018)	
Foyers en résidence principale sur CHEVILLY	7 487 foyers

Foyers exonérés totalement de TH	692	9%	72%
Foyers acquittant partiellement la TH	4 681	63%	
Foyers acquittant 100% de la Th	2 114	28%	

Les données 2018 ci-dessus qui « mixent » les dispositifs précédents et le dégrèvement Macron dans sa première année d'application 2018 (30% des 80% - LF2018) font état de 28% des foyers de la ville qui acquittent totalement la TH. Autrement dit, 9% des foyers sont totalement exonérés (exemple des personnes âgées à faibles revenus pour lesquelles la ville perçoit une compensation au taux de TH de 1991) ; 63% acquittent partiellement la TH en raison de la faiblesse de leurs revenus et bénéficient dès 2018 d'une réduction progressive de leurs cotisations TH (avec

suppression totale en 2020). Ce dégrèvement Macron se réalise à partir du taux de TH et des abattements 2017.

- la pression fiscale mesurée sur la TH et le FB depuis 2014 explique également la faible dynamique

Taux d'imposition	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Evolution 2014- 2018
TH	14.82%	14.97% + 1%	15.27% + 2%	15.58% + 2%	15.58% + 0%	+ 5%
TF	14.51%	14.66% + 1%	14.95% + 2%	15.25% + 2%	15.25% + 0%	+ 5%
FB	33.57%	33.91% + 1%	34.59% + 2%	35.28% + 2%	35.28% + 0%	+ 5%

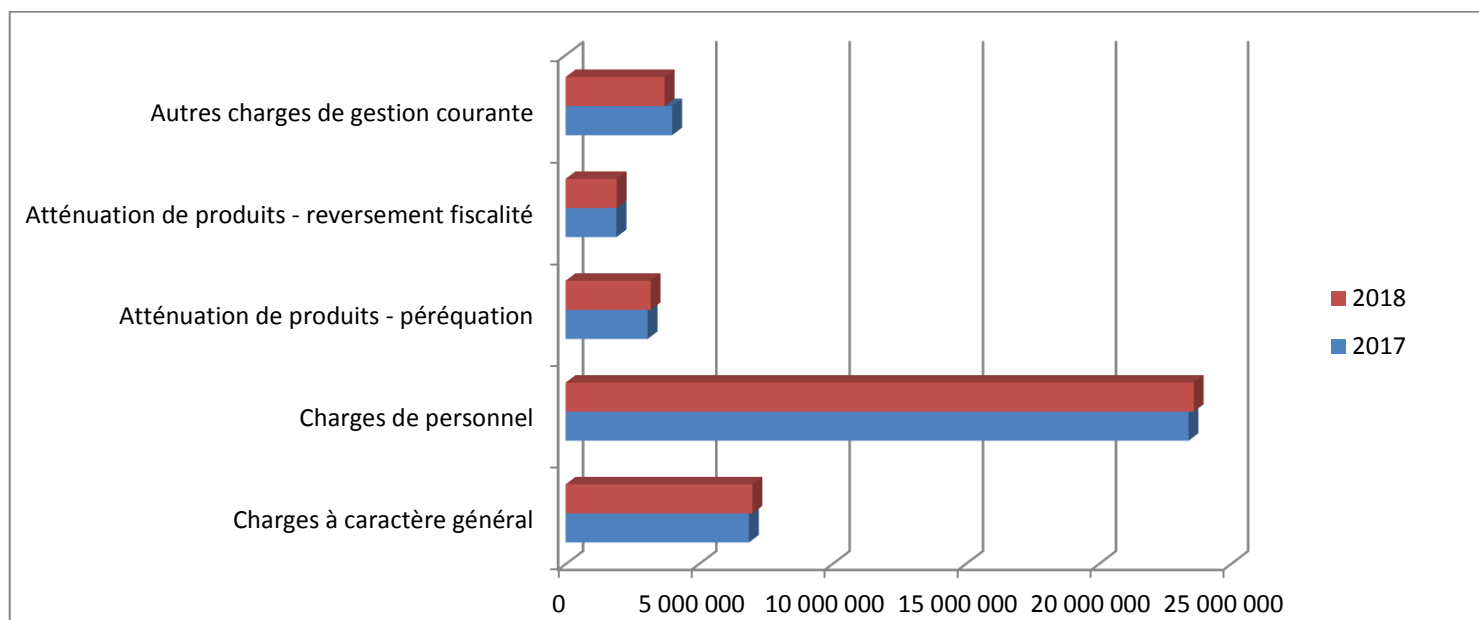
La ville fait partie des 3 communes de l'EPT-GOSB dont les taux de TH et de TF sont les plus bas.

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) hors éléments exceptionnels ressort à 4 269k€ en baisse de -297k€ par rapport à 2017 (-6,50%), cet écart représentant quasiment la perte de DGF entre 2017 et 2018. En dépit des différents facteurs susvisés, cette épargne de gestion avant paiement de l'annuité de la dette est la preuve de la validité du modèle, basé sur un haut niveau de service public constant. Les dépenses de gestion ont été maîtrisées (+0,13% hors péréquation et reversement TEOM) dans un contexte de rigidité des recettes dont la baisse est contenue par le développement des taxes indirectes.

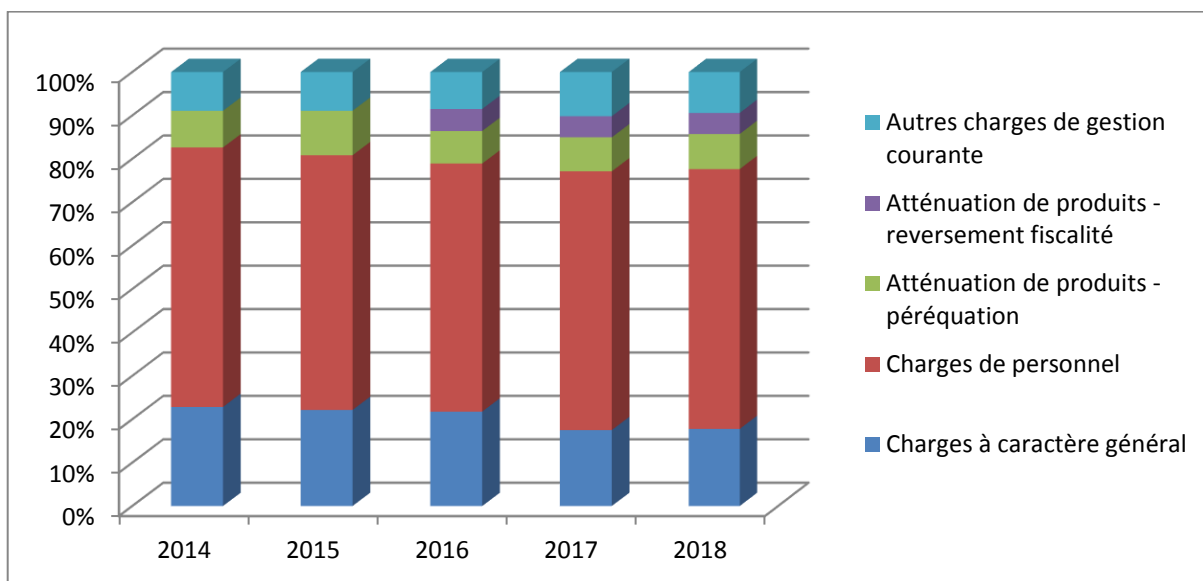
Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de +0,47% pour s'établir à 40 561k€ (péréquation et reversement de TEOM et de redevance spéciale compris), les recettes réelles de fonctionnement (RRF) se contractant de -0,32% pour s'établir à 43 839k€ ; l'effet de ciseau qui en résulte se traduit par un tassement de l'épargne de gestion évoquée supra.

c/ Les chiffres clés – dépenses réelles de fonctionnement :

DRF 2018 VS 2017 - évolution



DRF 2018 - structure



La péréquation horizontale FNGIR/FSRIF/FPIC 3 188k€ a progressé de +3,65% (2018 vs 2017), elle vient en atténuation des produits.

- la contribution au FSRIF a été « tirée » par la progression de l'enveloppe totale régionale mise en répartition (progression enveloppe nationale, +6,5% ; progression contribution ville, +5,2%).
- la contribution au FPIC a progressé de +81k€, conséquence de la révision des modalités de droit commun des contributions au FPIC pour 2018.

Parmi les dépenses de gestion courante DGC (+0,13%) – hors péréquation et reversements divers – les évolutions 2018 vs 2017 sont les suivantes :

- des dépenses à caractère général (chap011) contenues à 7 004k€ (+1,88%) ;
- des dépenses de personnel (chap012) à 23 599k€ (+0,85%) ;
- des autres dépenses de gestion courante (chap65) de 3 712k€ (-7,12%).

Les faits marquants justifiant les écarts haussiers ou baissiers sont résumés ci-après :

Concernant le chap011 (charges à caractère général), les facteurs explicatifs sont à rechercher dans la remise en fonctionnement de certains équipements (piscine, Maison du Conte...) qui ont nécessité la mise en place de nouveaux contrats (maintenance..), dans la requalification des travaux en régie en fonctionnement plutôt qu'en investissement. La reprise en main du marché forain a également généré des charges supplémentaires. Enfin, la marche forcée en matière de dématérialisation et l'évolution du système d'information de la ville dans son ensemble ont généré sur l'exercice des coûts supplémentaires, principalement en matière de maintenance des applicatifs métiers et autres. Ces éléments et d'autres sont développés ci-après.

Concernant le chap65 (autres charges de gestion courante), c'est une baisse de -285k€ en valeur absolue, expliquée très majoritairement (-265k€) par le recul du FCCT dont l'origine correspond au versement des fonds destinés au financement des BAVES (dépense d'investissement non récurrente).

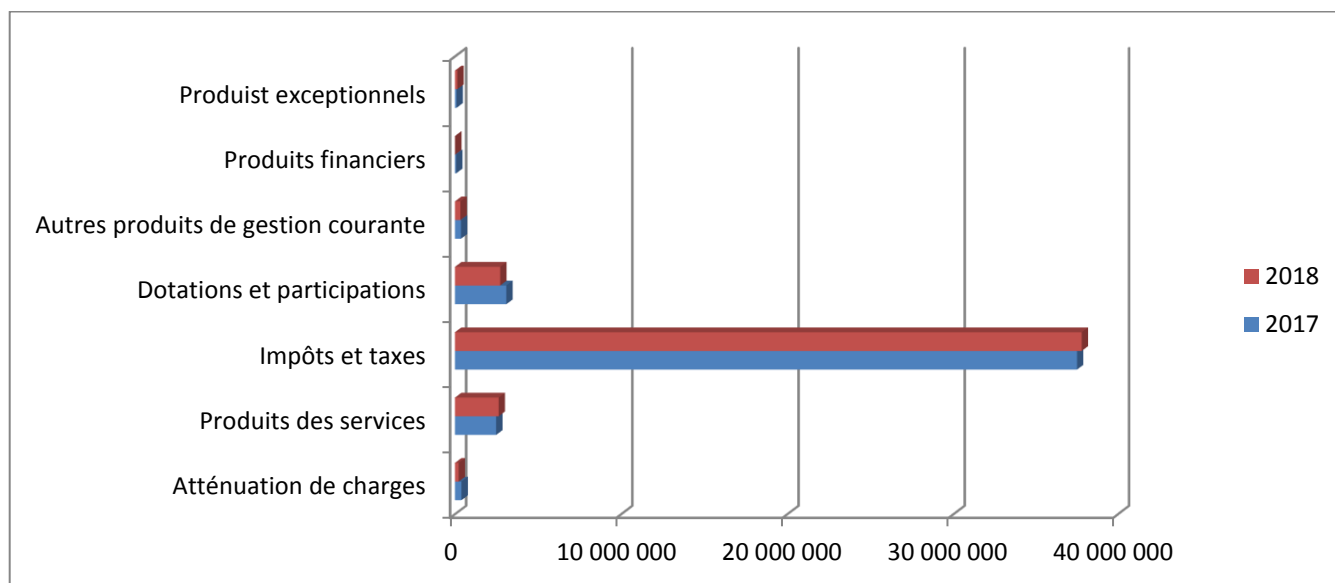
Concernant le chap012 (charges de personnel), l'évolution s'inscrit à hauteur de +0,85% (+198k€) à 23 599k€ ; les facteurs qui ont tiré à la hausse la masse salariale sont d'abord des facteurs exogènes (évolution du glissement-vieillesse-technicité (GCT) sous les 1% cette année compte-tenu de postes non pourvus, mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour 35k€, hausse de la CSG compensée intégralement pour les agents par la commune et des facteurs internes à la collectivité qui tiennent compte de redéploiements de personnel suite à des redémarrages d'activités (exemple de la réouverture de la piscine en février après plus d'un an de fermeture (90k€), de poste à pourvoir comme

le poste de gestionnaire des applications métier à l'organigramme du service informatique vacant en 2017 mais pourvu en 2018 (30k€), de création de postes (ASEM et agents d'entretien et de restauration) dans le cadre de 2 ouvertures de classes, du dédoublement de classes par niveau suite à une réforme de l'Etat, de l'extension P Bert, de l'augmentation du nombre de rationnaires (+ de 2 000 repas/jour) ; enfin des primes d'installation suite à la stagiairisation de 28 agents (56k€) ont également été versées.

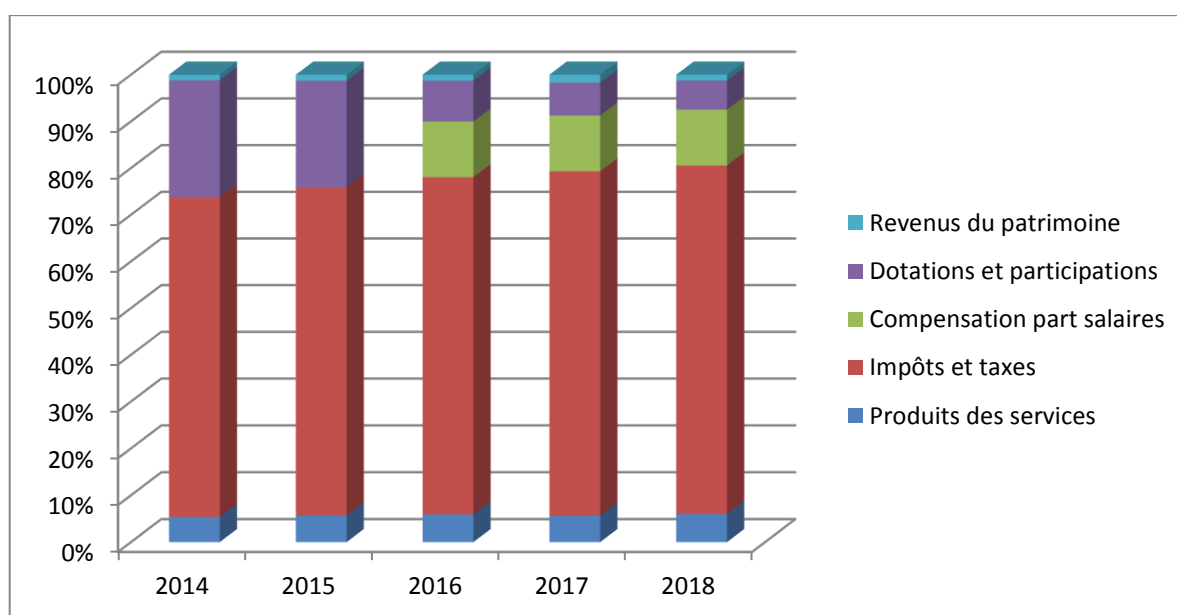
A noter que dans ce chapitre 012 figurent également pour moins de 2%, les cotisations versées au titre de l'assurance statutaire, accident du travail, maladie professionnelle, décès et celle en direction de la médecine du travail stable à 321k€.

d/ Les chiffres clés – recettes réelles de fonctionnement :

RRF 2018 VS 2017 - évolution



RRF 2018 - structure



NB : la composante « Compensation part salaires » est incluse dans la composante « Dotations et participations » jusqu'en 2015 ; elle rentre à partir de 2016 dans la rubrique « Impôts et taxes ».

Les recettes de gestion courante RGC restent majoritairement constituées des impôts et taxes (86,51%) à hauteur de 37 793k€ dont la compensation part salaires (CPS) pour 5 228k€.

Les bases fiscales nettes taxables ressortent respectivement à 33 296k€ (+1,94%) et 58 487k€ (+1,27%) pour la TH et le FB lesquelles intègrent une revalorisation des bases cadastrales de +1,2% (LF2018). En ce qui concerne le FB, près des 2/3 de cette base concerne des locaux professionnels et des locaux industriels.

Concernant les dotations et participations, elles ne représentent que 6,22% des RGC en 2018 contre 7,05% en 2017 et beaucoup plus en 2015 (22,79%) quand la CPS était intégrée à la DGF. Le poids de cette composante recule principalement sous l'effet du « dégonflement » de la DGF passée de 279k€ à 52k€. et des baisses comme celle observée sur les emplois d'avenir (-92k€) ou encore celle des compensations fiscales (-41k€) qui ont servi de variables d'ajustement du pacte de stabilité.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 1 437k€ (-36,22%) ; pour rappel, ce niveau d'agrégat (le dernier dans la construction du résultat) amalgame tous les soldes des opérations réelles (de gestion, financier et exceptionnel) ainsi que les soldes des opérations d'ordre (provisions, amortissements, travaux en régie, quote-part des subventions d'investissement transférées) et l'excédent de fonctionnement n-1. Il conditionne l'évolution du niveau du fonds de roulement et indirectement le niveau des liquidités dont dispose la commune.

Ce résultat vient financer un besoin d'investissement de 502k€ [résultat de la section d'investissement de la période (+787k€) minoré du solde d'investissement négatif reporté (-2 006k€) majoré du solde des restes à réaliser (717k€)].

Il en ressort un excédent reporté de 934k€ qui sera repris au budget supplémentaire 2019.

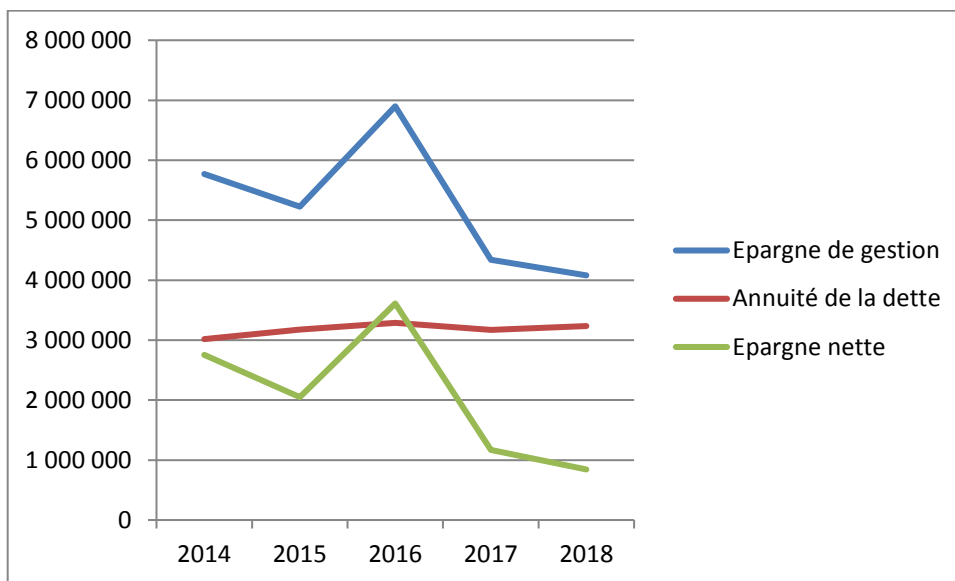
La section d'investissement présente une exécution en dépenses d'équipement à hauteur de 6 447k€, 2 434k€ de remboursement d'emprunts en capital, 8k€ de remboursement d'avances, 62k€ de charges à étaler et 2 005k€ de solde négatif reporté ; tout ceci est financé par 1/des ressources propres (amendes de police, FCTVA, taxe d'aménagement pour 1 704k€), 2/les excédents capitalisés (1 402k€) – il s'agit de la partie du résultat de clôture 2017 affecté à la couverture du besoin d'investissement, 3/les subventions d'investissement (1 182k€), 4/ des remboursements d'avances et des prises en charge pour 165k€, 5/des dépôts reçus et autres immobilisations financières (11k€), 6/ le débouclage d'un fonds de roulement (20k€), 7/les dotations aux amortissements (2 692k€), 8/ un emprunt d'équilibre (2 562k€).

L'écart entre ces opérations de la section d'investissement ressort à -1 2018k€ qui corrigé du solde des reports (717k€) fait état du besoin de financement indiqué ci-dessus (502k€).

La dette s'élève à 27 905k€. La durée de vie résiduelle et la durée de vie moyenne sont respectivement de 14 ans et 7 mois et 6 ans et 11 mois. Les charges financières progressent de +1,59% pour s'établir à 812k€. Le coût moyen pondéré pour 2018 ressort à 2,74% contre 2,76% en 2017.

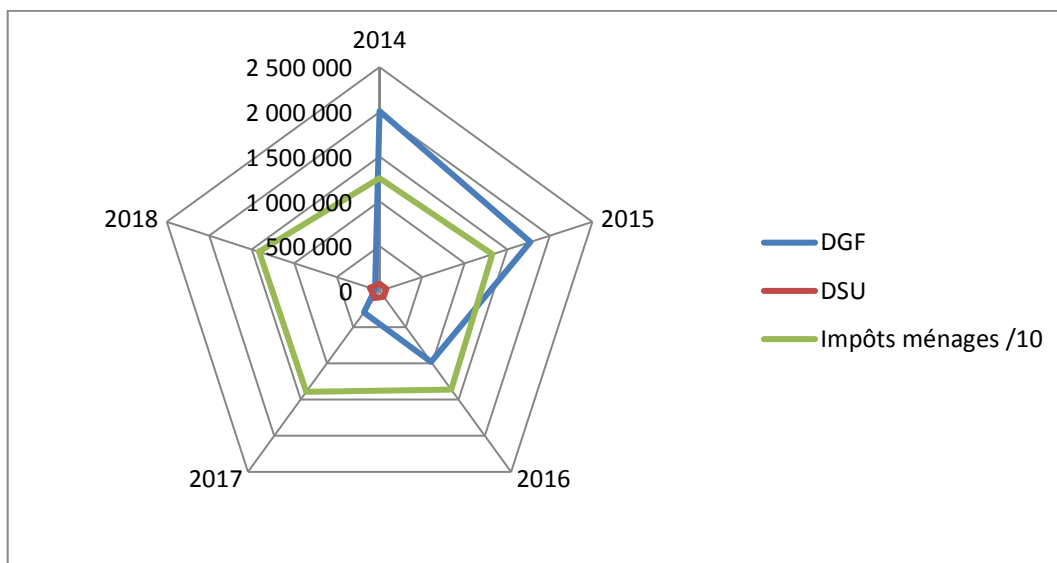
Le ratio de désendettement (encours de la dette au 31/12/2018/épargne de gestion) ressort à 6,8 et à 8,5 en prenant l'épargne brute comme dénominateur à comparer aux 12 ans, plafond maximum de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018 – 2022.

Couverture de l'annuité de la dette par l'épargne de gestion sur la période 2014 – 2018 :



NB : Le pic observé en 2016 provient du versement de l'indemnité reçue de l'assurance pour la reconstruction du centre de loisirs Pablo Neruda.

Remise en perspective de l'évolution des dotations de l'Etat au regard de l'évolution de la fiscalité directe sur la période 2014 – 2018 :



2°) L'ACTIVITE DES SERVICES :

La revue se fait dans l'ordre alphabétique, dépenses et recettes (chap. étant l'abréviation de chapitre).

a°) SERVICES OPERATIONNELS :

ACTION SOCIALE :

Les dépenses de fonctionnement (chap011 et chap65) représentent 351k€, pour 350k€ en 2017, stables par rapport à l'année précédente; à noter que la subvention au SMSH (118k€) et l'aide supplémentaire apportée à l'épicerie solidaire (60k€), intégrées au périmètre du service finances (chap65), participent aussi de la politique publique sociale de la ville.

La subvention au CCAS, qui constitue une dépense conséquente, est maintenue à 251k€.

Les actions structurantes et récurrentes du service : l'animation du Foyer Gabriel Chauvet (10k€), le service d'accueil médical initial – SAMI (60 k€, stable), les sorties des familles (11k€, en légère baisse, avec une sortie en moins cette année), la participation au dispositif de téléalarme des personnes dépendantes (1k€, stable), la maintenance des défibrillateurs installés dans la commune (en hausse à 3k€ pour 2k€ en 2017), et les cours de langue française en légère hausse (1k€).

Les recettes de fonctionnement représentent 453k€ contre 460k€ en 2017, soit une légère baisse de 2%. Cette dernière trouve son origine au chapitre des dotations et participations (chap74) qui s'inscrit à 143k€ (vs 171k€ en 2017) ; les explications sont à rechercher dans une moindre refacturation du SAMI (46k€ contre 49k€ en 2017), et dans un retard de tirages des caisses de retraite (96k€ vs 122k€ en 2017) ; les autres recettes progressent : les revenus de la location du patrimoine communal, (45k€ contre 39k€), et les produits des services pour 266k€, contre 251k€ en 2017 ; (ceux-ci se composent principalement des repas à domicile pour 194k€ (vs 104k€ en 2017), des repas au foyer G. Chauvet pour 47k€ (vs 36k€ en 2017).

Masse salariale dédiée : 1 055k€

CONSERVATOIRES :

MAISON DES ARTS PLASTIQUES :

Les dépenses s'établissent à 30k€, pour 29k€ en 2017, stables.

Elles sont constituées des prestations de service à hauteur de 22k€, et des achats de matériels et autres fournitures pour 8k€. Les principales expositions de l'année : l'exposition des élèves (0,2k€), l'exposition « Les Comics » (9k€), l'exposition « dessiner aujourd'hui » (0,2k€) et les ateliers d'arts numériques (3k€).

Les recettes, en légère baisse à 19k€ (pour 22k€ en 2017), proviennent des cours d'arts plastiques et des stages proposés aux enfants et aux adultes chevillais pendant l'année scolaire.

Masse salariale dédiée : 202k€

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE :

Les dépenses s'établissent à 32k€ pour 38k€ en 2017, en légère baisse.

Les principales dépenses sont constituées des prestations de services (10k€), des achats d'instruments et de petits matériels (4k€), des locations d'instruments (9k€), de l'atelier jazz (4k€), et des classes musicales (2k€).

Cette année six concerts ont été organisés (12k€), dont les concerts classiques hors les murs (5k€) ; trois spectacles de danse ont été proposés, dont le Gala de danse et Rencontre Danse Handicap, à l'Hôtel de Ville de Paris, une première pour la ville.

Les recettes ressortent à 86k€ ; néanmoins ne figurent pas dans ce chiffre, les mois de novembre et décembre 2018 estimés à 19k€ ce qui porte le total des participations des familles (droits d'inscriptions aux cours de musique et de danse) à 105k€ contre 101k€ en 2017 (+4%).

Masse salariale dédiée : 944k€

DEMOCRATIE LOCALE :

Les dépenses s'établissent à 5k€, contre 10k€ en 2017. La baisse s'explique du fait de l'intégration de la soirée des associations (5k€) au forum de rentrée des associations. Les comités de quartier (3k€) ont des activités variables, selon les années.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

La Direction du Développement Durable créée au printemps 2016, a un budget propre depuis 2017.

Les dépenses du chapitre 11 comprennent l'animation du relais-énergie (5k€) et les permanences CAUE 94(1k€). L'aide aux habitants pour développer les énergies renouvelables (aide à l'isolation des combles) représente 4k€ (chap67), stable par rapport à 2017. La première tranche du programme national abeilles a été réalisée (6k€) avec l'installation d'une ruche.

Il n'y a pas eu de recettes cette année (3k€ en 2017) car celles-ci correspondaient au remboursement d'achats d'ampoules LED par le SIPPAREC : le stock d'ampoules étant encore important, il n'y a pas eu d'achat cette année.

Masse salariale dédiée : 97k€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

L'exécution des dépenses représente 140k€ pour 107k€ en 2017, en hausse de 30% (hors chap65). Cette hausse s'explique principalement par la reprise en main du Marché Forain Nelson Mandela par la ville, qui en a confié la gestion à un prestataire de service (Sté MANDON) à partir de d'octobre 2017 : en 2018, les charges de prestation de service s'élèvent ainsi à 74k€.

Les autres actions récurrentes ont été reconduites : la brocante (1k€), le marché campagnard (40k€ contre 32k€ en 2017), et la semaine de Noël (6k€), contre 88k€ en 2017, en baisse, suite à la décision municipale d'alléger le format de cette manifestation, et au fait du transfert de ce budget au service Relations publiques, qui a piloté cette manifestation.

Les recettes sont stables en 2018 (89k€).

Elles proviennent :

- des locations de locaux commerciaux au cœur de ville (52k€),
- des recettes de location de places aux commerçants du Marché Forain Nelson Mandela (37k€).

Masse salariale dédiée : 39k€

ENSEIGNEMENT/ENFANCE :

L'exécution de l'ensemble des dépenses (chap011 et 65) s'établit à 655k€ contre 698k€ en 2017, en baisse (-6%).

Les dépenses à caractère général (chap011) représentent 553k€ contre 583k€ en 2017 en baisse. Elles comprennent les activités structurantes : les classes d'environnement (11 classes d'environnement (vs 10 en 2017) le nombre de classe varie selon les structures de classes établies par les directeurs mais tous les CM2 et classe ULIS partent sur 8 nuitées, 9 jours et 9 classes de cirque (vs 12 en 2017) en 2017 les 12 classes étaient réparties sur l'ensemble de l'année scolaire qui est elle-même à cheval sur 2 années civiles : nous avons 9 classes cirque année scolaire 2016-2017 et 3 classes cirque au dernier trimestre 2017 correspondant à l'année scolaire 2017-2018. Pour l'année scolaire 2018-2019, toutes les classes de l'année scolaire ont été fixées sur la période de mars à juillet 2019 sur une période clémente au niveau des températures. D'où le delta de 3 classes. pour 237k€ contre 247k€ en 2017), les accueils de loisirs ressortent à 109k€ contre 149k€ (-27%) tandis que les centres de vacances (séjours et mini-séjours) ressortent à 67k€ contre 37k€ en 2017 et les dépenses liées à la rentrée scolaire sont en légère hausse (57k€ contre 53 k€ en 2017).

Cette année, il y a eu l'ouverture de 2 nouvelles classes : une à Paul Bert A, une à Paul Bert maternelle. Concernant le chap65, les dépenses, en baisse (-11%) s'élèvent à 102k€ contre 115k€ en 2017. Cette baisse provient de la diminution de la participation de la ville à la Caisse des Ecoles, passée à 90k€ au lieu de 94k€ en 2017.

Les recettes globales du secteur sont en hausse à 1 040k€ contre 802k€ en 2017 (+30%). Les participations des familles sont stables à 398k€ contre 396k€ en 2017. Les recettes de subventions, versées par la CAF, sont en hausse à 642k€, contre 405k€ en 2017, hausse due notamment à la hausse de la PSO (prestation de service ordinaire versée en fonction de la fréquentation des centres de loisirs) à 357k€ contre 211k€ et au versement en 2018 du fond d'amorçage (109k€).

Pour la Caisse des Ecoles, les dépenses représentent 87k€ contre 89k€ en 2017, et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 91k€ contre 97k€ en 2017. L'achat des fournitures scolaires revient à 29k€ contre 33k€ en 2017, les dépenses de transports collectifs à 23k€, au lieu de 21k€ en 2017.

Masse salariale dédiée : 5 607k€

ETAT CIVIL / ELECTIONS :

L'exécution s'élève à 8k€ contre 7k€ en 2017.
La contribution au SIFUREP est reconduite (1k€) au chap65.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 17k€ contre 31k€ en 2017.
2018 n'étant pas une année d'élection, cette baisse s'explique par une diminution des ventes de concessions funéraires (13k€ pour 31k€ en 2017). La dotation pour le recensement est restée stable à 4k€.

Masse salariale dédiée : 241k€

MEDIATHEQUE :

Les dépenses sont stables, à 134k€ contre 135k€ en 2017.
Les fonds (livres, CD, DVD, jeux vidéo, revues, abonnements papier et en ligne) ont été renouvelés à hauteur de 89k€ pour 87k€ en 2017. Le renouvellement du fonds de livres (42k€) représente 47% des dépenses globales consacrées aux fonds. Les dépenses consacrées aux CD s'élèvent à 5k€, et pour les DVD à 20k€. Les abonnements représentent 17k€ : 10k€ pour les abonnements papier et 7k€ pour les abonnements en ligne.
Les achats de prestations extérieures à destination des actions culturelles sont en hausse, avec 16k€ au lieu de 12k€ en 2017. De même, l'achat de fournitures et de petits équipements pour les actions culturelles (développement lecture publique, démocratisation accès aux nouvelles technologies) ont légèrement augmentés pour s'établir à 16k€ pour 13k€ en 2017.

Les recettes (5k€ pour 6k€ en 2017) concernent principalement les ventes de livres d'occasion.

Masse salariale dédiée : 749k€

PETITE ENFANCE :

Les dépenses s'inscrivent en baisse à 168k€ (vs 184k€ en 2017). Ces dépenses se répartissent sur les différentes structures d'accueil : la crèche familiale (9 k€ au lieu de 11 k€), la crèche Maison Bleue (17k€ stable), la crèche Gaston Variot (31k€, stable), le Multi-Accueil Les Petites Colombes (32k€ au lieu de 28k€). Quant au RAM, il ressort à 55k€ au lieu de 80k€ en 2017 : cette baisse provient de la baisse de l'allocation différentielle (53k€ contre 78k€ en 2017).

Les recettes s'élèvent à 1 739k€ pour 1 918k€ en 2017. Cette baisse s'explique pour partie par une baisse des participations des familles (343k€ pour 377k€) pour les différentes structures d'accueil et par une baisse des subventions de la CAF (1 396k€ vs 1 541k€ en 2017) ; cette dernière doit être relativisée au regard du décompte théorique (qui ne tient pas compte des décalages de paiement de la CAF d'une année à l'autre) puisque les sommes 2017 et 2018 sont quasi-identiques (1 521k€).

Masse salariale dédiée : 2 942k€

RELATIONS INTERNATIONALES :

Le budget des dépenses ressort à 79k€ contre 91k€ en 2017(chapitres 011 et 65), soit une baisse de 13%.

La ville maintient ses différents partenariats avec les villes de Yen Bai (19k€), Dieuk (29k€), Hochdorf (échange collégiens, 11k€), Martorell (échange collégiens, 11k€), Victoria (6k€) et Pougne Hérisson (pas de déplacement cette année).

RELATIONS PUBLIQUES :

L'exécution du budget associé est en baisse (-14%) à 335k€ pour 389k€ en 2017, et se rapproche de celle de 2016 (323k€). Cette évolution s'explique par une baisse des manifestations imprévues en 2018. Les actions traditionnelles sont maintenues : fête communale, vœux de la municipalité, soirée du personnel, diverses cérémonies, réception des enseignants, bal des pompiers, journée internationale des droits des femmes, fête de la Libération, les Planches, la Sainte Cécile, le défilé du Carnaval ou encore le Noël de la solidarité...A noter que la semaine de Noel, nouvelle version du marché de Noel, a été organisée cette année par le service (cette manifestation était organisée auparavant par le service économique).

Les recettes s'établissent à 35k€ contre 53k€ en 2017, en baisse de 34%, et proviennent de la location des salles municipales.

Masse salariale dédiée : 296k€

RESTAURATION :

Les dépenses du budget associé restent stables pour s'établir à 1 044k€ contre 1 038k€ en 2017.

La restauration scolaire représente 80% de ce budget, avec 834k€ contre 829 k€ en 2017, stable :

Ces dépenses sont constituées des achats d'alimentation. Un site supplémentaire de service de restauration scolaire a été ouvert à P. Neruda en 2018.

Les autres principaux postes de dépenses concernent : prestations (25k€), diététicienne (17k€), maintenance et entretiens divers (43k€), conditionnements (27k€), produits de nettoyage (29k€), et locations de véhicules (43k€).

Les ressources représentent 610k€ contre 614k€ en 2017 (quasi-stables), et proviennent essentiellement de la participation des familles aux repas de la restauration scolaire (605k€ vs 609k€ en 2017).

Masse salariale dédiée : 1 426k€

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

L'exécution des dépenses est quasi stable avec 172k€ contre 179k€ en 2017.

Ces dépenses sont ventilées de la manière suivante : achat de prestation de services (104k€), alimentation (11k€); fournitures (11k€), locations (3k€), transports (20k€), voyages et déplacements (3k€), concours divers (10k€).

Les principales actions structurantes du service sont: l'atelier cirque (35k€), l'atelier hip hop (23k€), les séjours collégiens et lycéens (3 séjours, en février, juillet et aout, pour 10k€), les activités des pôles collégiens, lycéens et jeunes adultes pour respectivement 16k€, 24k€ et 11k€.

Les autres activités organisées par le service : les actions de prévention pour 10k€ (dont l'AERA et le CILDT), les différentes aides pour les jeunes (permis de conduire, première installation, mutuelle, projet jeune) pour 9k€ au lieu de 16k€ en 2017, l'animation hors les murs (3k€).

Ces activités génèrent des recettes, en hausse avec 115k€ au lieu de 110k€ en 2017. Celles-ci se décomposent de la manière suivante : les participations des jeunes et des familles pour 30k€, les subventions de la CAF pour 85k€ (prestation de service 28k€, CEJ 63k€, animation hors les murs 4k€).

Masse salariale dédiée : 684k€

SPORTS :

Les dépenses s'élèvent à 81k€ contre 64k€ en 2017 (+26%), et 83k€ en 2016. Elles retrouvent donc un niveau équivalent à 2016, ce qui s'explique par la réouverture en mars de la Piscine Pierre de Coubertin, après les travaux de réaménagement. De fait, la gestion de la Piscine revient cette année à 30k€ contre 10k€ en 2017.

La gestion et la maintenance des équipements sportifs représentent 20k€ (stable), et les dépenses de structure ressortent à 16k€, contre 13k€ en 2017.

Le Forum des Sports et la soirée des sportifs (20k€ en 2017) ont laissé place à la nouvelle formule du Forum de rentrée, qui intègre ces actions lors de la présentation des associations (13k€).

Les recettes s'élèvent à 69k€ contre 15k€ en 2017 et 50k€ en 2016 : cette augmentation provient également de la réouverture de la piscine, qui a connu une fréquentation nettement plus importante qu'auparavant.

Masse salariale dédiée : 1 281k€

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

L'exécution des dépenses s'établit à 9k€ contre 19k€ en 2017(-47%). Cette baisse s'explique par la disparition de la brigade équestre, à partir de septembre 2017. En effet, en 2017, les dépenses de ce dispositif représentaient 11k€. La mission de surveillance de la voie publique revient à 1k€, tandis que les dépenses de structures s'élèvent à 4k€. Il est rappelé que les recettes correspondantes reviennent à la Ville par le biais des amendes de police (recette d'investissement).

Masse salariale dédiée : 380k€

URBANISME :

L'exécution des dépenses est stable à 72k€, comme en 2017. Il s'agit pour l'essentiel des charges locatives et de propriété du patrimoine privé de la ville.

Les recettes sont aussi stables à 228k€, et constituées principalement de la taxe sur la publicité extérieure(TLPE) pour 206k€, et des revenus des immeubles pour 22k€.

Masse salariale dédiée : 110k€

b°) SERVICES SUPPORTS:

COMMUNICATION :

L'exécution des dépenses est stable à 302K€. La direction intervient de façon transversale sur l'ensemble de la communication des services. Ces dépenses se répartissent principalement ainsi : publications (151k€), honoraires (12k€), annonces et insertions (6k€), mise sous pli (2k€), conception (91k€), calicots (2k€), frais d'affranchissement (4k€), autres services extérieurs (5k€).

Le Journal municipal revient à lui seul à 183k€.

Les recettes sont aussi stables à 37k€, et proviennent des insertions publicitaires dans les publications de la Ville, principalement dans le Journal Municipal.

Masse salariale dédiée : 545k€

DOCUMENTATION / ARCHIVES :

S'élevant à 18k€ au lieu de 9k€ en 2017, l'augmentation des dépenses du service s'explique par la mise en place d'une nouvelle organisation début 2018 : l'ensemble des abonnements de la ville sont désormais centralisés et gérés par le service, qui alimente la GED (gestion électronique de documents), notamment pour l'archivage, et diffuse la documentation au sein des services de la ville.

Masse salariale dédiée : 130k€

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :

Les dépenses totales de fonctionnement de la DST s'élèvent à 2 744k€ contre 2 610k€ en 2017, en hausse de 5%.

La répartition de l'exécution budgétaire s'articule autour de 3 pôles :

- le patrimoine bâti : 1 600k€, soit 58% du budget des services techniques
- l'environnement - espaces verts, voirie, propreté : 618k€, soit 23% du budget des services techniques
- la logistique : 526k€, soit 19% du budget des services techniques

1) le patrimoine bâti est en hausse de 5%, à 1 600k€ contre 1517k€ en 2017.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les fluides : l'eau (201k€ contre 224k€ en 2017), l'électricité (556k€ contre 538k€ en 2017), le gaz (31k€ contre 82k€ en 2017), la géothermie (349k€ contre 315k€ en 2017).
- l'entretien et la réparation des bâtiments publics (30k€ contre 49k€ en 2017)
- la maintenance des bâtiments et matériels : 258k€ contre 189k€, cette hausse explique une part importante de l'augmentation des dépenses de ce pôle.
- les frais de nettoyage des locaux : 56k€ contre 65k€ en 2017, en baisse suite à un effort d'économie.

2) L'environnement est en légère baisse de 2%, à hauteur de 618k€ contre 632k€ en 2017.

L'exécution se répartit ainsi :

- propreté : 30k€ contre 31k€ en 2017
- espaces Verts : 140k€ contre 142k€ en 2017
- voirie : 448k€ contre 459k€ en 2017

3) La logistique est en hausse de 12%, à hauteur de 526k€ contre 461k€ en 2017, avec pour principaux postes :

- carburant : 104k€ contre 106k€ en 2017, stable.
- matériels et fournitures : 197k€ contre 102k€ en 2017, en nette hausse (effet travaux en régie).
- location de matériels : 131k€ contre 145k€, en légère baisse.

Les recettes de la DST (chap. 70) s'élèvent à 230k€ contre 143k€ en 2017. Elles proviennent essentiellement de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures (228k€), qui est ensuite reversée à l'EPT12, qui gère cette compétence depuis 2016. Des redevances 2017 ont été titrées en 2018.

Masse salariale dédiée : 2 924k€

FINANCES :

Les dépenses du service couvrent l'ensemble des dépenses de structure (affranchissement, télécoms, cotisations diverses, fiscalité) auxquelles se rajoutent les autres charges de gestion courante (créances éteintes, contingent incendie, FCCT), les subventions et les charges financières.

Le chap011 ressort en baisse de -7,2% à 302k€, compte-tenu des baisses observées sur les études, l'affranchissement, les services bancaires et les concours divers.

Le chap65 ressort à 3 116k€ (-7,9%). Cette baisse s'explique essentiellement par le recul du FCCT (-265k€), l'effort consenti en 2017 n'étant pas récurrent puisqu'il s'agissait du financement du déploiement des BAVES qui va se poursuivre.

Les subventions versées aux associations de la ville ressortent à 1 609k€ exception faite des subventions versées pour rappel au CCAS (252k€), à la CDE (90k€), à AERA (4k€) (périmètre SMJ) ainsi qu'aux associations dans le cadre des relations internationales (41k€) traitées dans leurs budgets respectifs.

A ces subventions vient se rajouter la dotation au Théâtre pour 1 030k€ qui vient compléter le financement dédié aux structures « satellites ».

Figurent également dans le champ du service, les charges financières (812k€) et les charges exceptionnelles (331k€) intégrant principalement les subventions exceptionnelles tous secteurs confondus (77k€).

S'agissant des recettes, le service enregistre les produits des services et du domaine (chap70) et surtout les recettes structurantes que sont les impôts et taxes (chap73), les dotations et participations (chap74), les autres produits de gestion courante (chap75), les produits financiers (chap76) et les produits exceptionnels (chap77).

Les produits des services ressortent à 521k€ (+14,7%) et recouvrent :

- la redevance d'occupation annuelle du domaine public communal perçue du syndicat pour la géothermie (55k€),
- la refacturation au territoire des personnels de la ville mis à disposition (141k€) pour l'exercice des compétences transférées,
- les refacturations aux associations des personnels de la ville détachés au Théâtre, au COS, (227k€).
- la convention de gestion souscrite auprès du syndicat de la gastronomie (9k€),
- diverses refacturations (2k€).
- la perception d'un crédit de TVA suite à la gestion des secteurs ouverts pour 87k€.

La fiscalité directe dégage une ressource globale de 14 151k€ (+1,5%) et se répartit ainsi :

- taxe d'habitation : 5 188k€ (+1,9%) ;
- foncier bâti : 8 923k€ (+1,3%) ;
- foncier non bâti : 15k€ (-21%) ;

et 25k€ (+31,5%) de rôles supplémentaires.

D'autres taxes indirectes viennent compléter le financement :

- taxe sur les pylônes : 71k€ (+1,4%) ;
- taxe sur l'électricité : 266k€ (-27,9%) – défaut de rattachement de 80k€ pour le 4T18 ;
- taxe de séjour : 165k€ (+71,8%) – décalage d'encaissement couplé à une augmentation de la fréquentation ;
- taxe additionnelle sur les droits de mutation : 623k€ (-20,8%) ;

le portant ainsi à 15 276k€.

Viennent s'ajouter les recettes entrant dans le périmètre d'autres services : la TLPE pour 260k€ (+26,2%) (urbanisme), les droits de voirie relevant du périmètre des services techniques (vu supra).

La ville a reçu pour 2018 une attribution de compensation de 20 086k€ (+0,06%), les 14k€ perçus en plus provenant de rôles supplémentaires de Novembre 2017.

La composante « dotations et participations » ressort à 413k€ (-38,6%) et se répartit ainsi :

- dotation forfaitaire : 52k€ (-82,4%) ;
- dotation de solidarité urbaine : 112k€ (+13,1%) ;
- allocations de compensation : 235k€ (-15,2%) ;
- subventions diverses du département du Val de Marne pour 13k€ ;
- FCTVA pour 1k€.

Les autres recettes : les redevances pour occupation du domaine public (92k€), les produits financiers pour 10k€ et les produits exceptionnels pour 140k€ complètent le financement global.

Masse salariale dédiée : 302k€

INFORMATIQUE :

Avec 204k€ contre 163k€ précédemment, les dépenses sont en hausse (+25%) par rapport à 2017, qui connaissait déjà une hausse de +22% par rapport à 2016.

La maintenance matériels et logiciels représente toujours 80% des dépenses, avec 161k€, contre 128k€ en 2017, avec la répartition suivante : maintenance des logiciels métiers (98k€), maintenance matériels et logiciels d'infrastructures (25k€), maintenance téléphonie (13k€). Les autres dépenses concernent les prestations pour les logiciels utilisés par les services de la ville (9k€ contre 15k€ en 2017), la fourniture d'équipements (5k€ contre 4k€ en 2017), et la location de matériels (27k€ contre 13k€ en 2017).

Masse salariale dédiée : 330k€

PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement (chap.011) augmentent (+8%) pour s'établir à 167k€ contre 155k€ en 2017, et concernent les postes suivants: le versement aux organismes de formation (28k€ contre 39 k€ en 2017), les frais d'annonces et d'insertion pour le recrutement de nouveaux agents (11k€ contre 13k€ en 2017), les voyages et déplacements liés aux formations (53k€ contre 54k€ en 2017), les indemnités aux régisseurs (5k€ contre 4k€ en 2017), les vêtements de travail (25k€ contre 23k€ en 2017) et les cotisations diverses (43k€ contre 17k€ en 2017), dont les versements au centre de gestion interdépartemental.

Masse salariale dédiée : 577k€ – ARE (allocations de retour à l'emploi) incluses.

SERVICE JURIDIQUE :

Le service fait régulièrement appel à un cabinet d'avocats et à un cabinet d'huissiers. Ces prestations s'élèvent, avec les différents contentieux à gérer, à 31k€ contre 29k€ en 2017. L'achat de documentations techniques et juridiques a représenté près de 1k€.

Par ailleurs, le service a obtenu 2k€ de recettes exceptionnelles.

3°) L'INVESTISSEMENT :

A/ Les dépenses réelles d'investissement (DRI) :

Les DRI 2018 ressortent à 11 123k€ (+1%).

a/ Immobilisations incorporelles (études et logiciels et autres immobilisations incorporelles) :

crédits ouverts (BP2018+DM2018+Reports 2017)	364k€
mandats émis	169k€
reports 2018	191k€

Des études ont été réalisées pour répondre aux problématiques suivantes (élaboration de l'Agenda 21, phase 2, prospective scolaire, audit cuisine centrale et offices ...) pour 76k€.

Le développement du système d'information de la ville nécessite d' « upgrader » les logiciels métiers compte-tenu de l'évolution des besoins de la collectivité ainsi que de la réglementation (poursuite du process de dématérialisation notamment).

Parmi les évolutions significatives (nouvelles briques logicielles ou mises à jour) figurent le portail familles, la migration de l'application métier finances Y2 eCIVI-GF, le logiciel de gestion de la photothèque, la mise à jour de SALAMANDRE (restauration) ainsi que des outils de maintenance et/ou de surveillance (93k€).

b/ Subventions d'équipement versées :

crédits ouverts (BP2018+DM2018+Reports 2017)	390k€
mandats émis	154k€
reports 2018	28k€

Ces dépenses regroupent la participation de la commune aux dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs pompiers 2018 (43k€), la contribution au financement de l'ingénierie stratégique de développement de l'EPA ORSA (49k€), les surcharges foncières des ZAC Petit Leroy et Anatole France (36k€), et la participation de la ville au syndicat de la Gastronomie (26k€).

c/ Immobilisations corporelles :

crédits ouverts (BP2018+DM2018+Reports 2017)	1 647k€
mandats émis	1 047k€
reports 2018	589k€

Figurent aux immobilisations corporelles, les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers et les travaux réalisés et terminés dans l'année.

Hôtel de ville :

- travaux ancienne mairie, salle des mariages (peintures, électricité, stores, câblage, menuiserie...) pour 25k€.

Bâtiments scolaires :

- travaux divers à Pasteur maternelle, Pierre et Marie Curie maternelle, Salvador Allende maternelle, Pierre et Marie Curie primaire, Paul Bert A pour 59k€.

Installations générales, agencements, aménagements : 331k€ dont

- travaux dans les locaux commerciaux, à l'annexe 40 Elysée reclus, au chapiteau du SMJ, au théâtre, au CTM, salle Simone de Beauvoir ... pour 70k€,
- travaux (vitrages, clôtures, stores, étanchéité...) pour les écoles maternelles et primaires pour 61k€.
- travaux pour le conservatoire, le théâtre, la médiathèque (rénovation des sols, travaux de sécurité, ravalement façades ...) pour 57k€.
- travaux parc des sports, gymnase Marcel Paul, piscine (contrôle technique, refaction étanchéité, pose garde corps, remplacement pompe de recyclage...) pour 125k€.
- travaux divers crèches pour 18k€

Réseaux câblés :

- annexe 40, Elysée reclus et G Collet maternelle pour 7k€. Les dépenses de câblage ont été majoritairement exécutées au chap23 (cf. ci-après).

Autres réseaux : 114k€ dont

- réseaux gaz, électricité, chauffage (annexe, foyer des anciens, maison des associations...) pour 47k€.
- réseaux gaz, électricité, chauffage (écoles maternelles) pour 24k€
- réseaux chauffage (médiathèque) pour 5k€.
- réseaux chauffage, électricité (salles de sport, gymnases) pour 35k€.
- autres pour 3k€.

Autres matériels et outillage d'incendie pour 18k€.

Autres matériels et outillage de voirie (corbeilles, barrières, panneaux de signalisation, bornes, portique, mobilier urbain, potelets ...) pour 66k€.

Autres installations, matériels et outillage technique : 90k€ dont

- acquisition bornes de recharge, installation disjoncteur ... pour 25k€
- serrures, extension organigramme ... pour 23k€ (écoles maternelles et primaires).
- petit matériel de cuisine pour 8k€.
- piscine : matériel pédagogique, pour réouverture, pour entretien, auto laveuse ...pour 20k€.
- autres pour 14k€.

Matériel de transport pour 36k€ (3 véhicules)

Matériel de bureau et informatique : 84k€ dont

- postes informatiques écoles maternelles pour 7k€
- postes informatiques écoles primaires pour 7k€
- platines RFID et douchettes, équipements téléphonie, tablettes graphiques, postes de travail informatique, serveur photothèque, serveur sauvegarde secours, équipements réseaux, onduleurs pour 70k€.

Mobilier pour 84k€

Autres immobilisations corporelles : 134k€ dont

- divers matériels (drapeaux, toit pvc, gouttières, rideaux, chariot, chaises pliantes, coffres forts) pour 23k€,
- électroménager, matériel de sonorisation pour 24k€,
- lave linge, acquisitions pédagogiques, équipements pour hygiène ... pour les écoles maternelles et primaires pour 30k€.
- étiqueteuse, chariots chauffants, lave batterie pour la restauration pour 27k€.
- instruments, projecteur... pour 4k€ pour le conservatoire.
- matériel médical pour SMSH (dans le cadre de la mise à disposition) pour 18k€
- autres pour 8k€
-

d/ Immobilisations en cours (ou travaux) :

crédits ouverts (BP2018+DM2018+Reports 2017)	7 728k€
mandats émis	5 077k€
reports 2018	1 261k€

Sont listées ici les dépenses qui concernent les opérations majeures inscrites par ordre d'importance budgétaire décroissante (en €) :

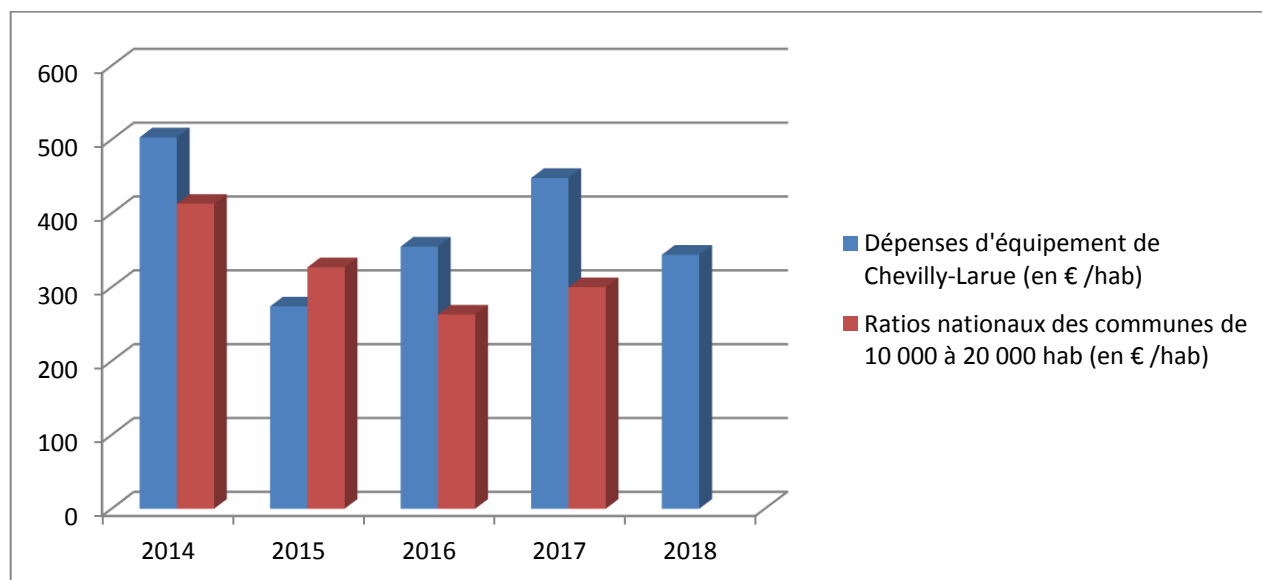
Principales opérations réalisées au CA 2018	Crédits ouverts (BP2018+DM2018+reports2017)	Mandats émis	Restes à réaliser 2018
Maternelle Paul Bert	1 387 111	1 693 250	162 414
Rue de Berry	1 375 246	1 174 620	15 013
Piscine	1 209 997	999 530	118 802
Maison du Conte	347 319	288 901	28 795
Micro projets cœur de ville	211 654	116 479	12 240
Travaux de mise en accessibilité	167 907	32 325	183 235
Vidéoprotection	159 628	147 314	71 726
Toit Outrequin	8 460	8 460	89 920
total 1	4 867 322	4 460 879	682 145

... et les autres opérations du chap23 (en €)

Autres opérations exécutées au CA 2018	
Rénovation éclairage public	244 846
câblage écoles	121 511
Rue de Verdun	37 198
Théâtre André Malraux	22 042
Plantation d'arbres	15 283
Renouvellement bouches à incendie	7 440
Divers hôtel de ville	7 162
Gymnase Déricbourg	5 872
Marquages	5 696
Parc des sports	5 365
Aménagement crèches	4 071
Création système d'arrosage	2 829
total 2	479 315

total 1+2	4 940 194
total CA 2018 chap23	5 076 896
% expliqué ...	97,3%

Dépenses d'équipement de Chevilly-Larue (comparées aux communes de la strate 10 000 – 20 000hab) :



NB : ratio national 2018 non disponible

e/ Emprunts et dettes assimilées :

La ville a amorti 2 449k€ au titre du remboursement en capital et a procédé par ailleurs à une opération de refinancement pour 2 068k€, soit un total de 4 517k€.

crédits ouverts (BP2018+BS2018+Reports 2017)	4 517k€
mandats émis	4 502k€
reports 2018	15k€

B/ Le financement des dépenses réelles d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'analysent comme suit :

- le FCTVA 2018 pour 1 291k€ ;
- la taxe d'aménagement encaissée pour 367k€ ;
- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 402k€ (prélevé sur le résultat de clôture 2017 pour répondre au besoin d'investissement de la même période) ;
- un acompte de subvention perçue du Département du Val-de-Marne pour la Maison pour tous (250k€) ;
- une subvention perçue de Cinemascope pour l'aide à l'équipement public du même nom (18k€) ;
- une subvention perçue du Sipperec pour éclairage public (14k€) ;
- une subvention perçue de l'Etat pour la vidéoprotection (41k€) ;
- une subvention perçue de la Région pour la vidéoprotection (42k€) ;
- une subvention perçue de la Région pour la Maison du Conte (414k€) ;
- une subvention perçue de l'Etat pour la réhabilitation thermique du gymnase Déricbourg (231k€) ;
- une subvention perçue du département pour la rue de Verdun (137k€) ;
- une subvention perçue du fonds Artutti pour la maison du Conte (36k€) ;
- La subvention perçue de la DRIEE pour la piscine (25k€) ;
- Les amendes de police pour 46k€ ;

⇒ Ces éléments portent le total des chap10 et 1068 à respectivement à 1 658k€ et 1 402k€ et le total des chap13 et chap138 à 1 228k€.

- le débouclage des fonds de roulement pour 20k€ (Maison du Conte) ;
- les dépôts de garantie reçus pour 11k€ ; (commerces du cœur de ville essentiellement) ;
- le recours à l'emprunt pour 2 562k€ ;
- l'autofinancement pour le solde.

Vu,
La Directrice générale des services.